



ENFANCE

SÉJOUR DANS LE JURA: DES ENFANTS HEU-REUX!

P.05

ENVIRONNEMENT

Le fauchage tardif
ou raisonné

P.06

ENFANCE

Des pommes qui finissent
en compte!

P.06

ÉCLAIRAGE

Des « led »
sur toute la commune

LOISIRS

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS: PRENEZ DATE!

LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SONT MAINTENUS SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES.



15/05

BROCANTE ORGANISÉE PAR L'AGE D'OR



SORTIE VÉLO

22/05



LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

03/06



11, 12 & 13/06

FÊTE DE VILLAINES



EN ATTENDANT LA FÊTE DE LA MUSIQUE

FÊTE DE LA musique

18/06



PROFITEZ DES « DIMANCHES À ROYAUMONT »

Chaque dimanche après-midi, l'Abbaye de Royaumont propose des spectacles et des rencontres autour de la musique, de la danse, de l'histoire et de la nature. Pour les habitants de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, l'accès à ces rendez-vous (et à la visite libre du monument et de ses jardins) est gratuit. Pour en profiter, n'oubliez pas de réserver sur www.royaumont.com, le nombre de places étant limité.

LE PRINTEMPS EST LÀ !

La saison du renouveau et des projets arrive enfin ! Depuis quelques semaines, la pression liée au COVID s'est allégée, nous avons repris nos activités « d'avant », démasqués et avides de sorties et de distractions. Restons cependant vigilants...

Dans notre précédent Mag' nous listions l'ensemble des projets municipaux majeurs. J'ai le plaisir de vous confirmer le déploiement de l'un d'entre eux et ce, depuis le 29 mars dernier, jour de l'ouverture des travaux de la résidence « Les Roches de Carnelle », à l'entrée du village. Cet ensemble résidentiel devrait accueillir, au deuxième semestre 2023, une maison médicale et une pharmacie.

Vous recevrez dans quelques semaines un supplément « Finances et budget de la commune ». Dès à présent, je vous informe que le Conseil Municipal a pris la décision malgré les hausses des prix, de ne pas augmenter le taux communal d'impôts fonciers pour 2022.

Les événements internationaux ternissent l'horizon ensoleillé que nous souhaitions retrouver après la pandémie, en nous faisant prendre conscience de la fragilité de la paix et de l'équilibre économique.

Je souhaite conclure cet édito en vous remerciant pour votre mobilisation lors de la collecte solidaire pour l'Ukraine, organisée il y a quelques jours.



Je suis convaincu que je peux compter sur votre cœur et votre sens du partage s'il s'avérait nécessaire d'étendre ce type d'opérations.

ET N'OUBLIEZ PAS, LES 10 & 24 AVRIL, ALLEZ VOTER !

Votre Maire
Patrice ROBIN

LE « BIEN VIVRE » ENSEMBLE

JARDINAGE ET TRAVAUX

Le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 8 mai 2021 de modifier les horaires durant lesquels le bruit lié aux travaux et jardinage est autorisé :

- du lundi au vendredi : 8 h-12 h / 13 h-19 h ;
- samedi : 9 h-12 h / 15 h-19 h ;
- dimanche : 16 h-19 h (jardinage uniquement).

NUISANCES SONORES

En cas d'excès de bruit après 22 h, un 1^{er} constat par la gendarmerie peut être fait assorti d'un rappel à l'ordre. En cas d'un 2^e appel et constat, une verbalisation de 68 € peut être effectuée. En cas d'un 3^e constat, la verbalisation sera de 68 € par personne présente.

POUBELLES

Conteneurs et poubelles sont à sortir le lundi à partir de 18 h et à rentrer au plus tard le mardi avant 20 h. Les poubelles doivent être sorties et alignées devant CHAQUE maison et non pas rassemblées.

VITESSE

Rappel important : la vitesse est limitée à 30 km/h, partout dans Villaines (contrôle possible).

NOS AMIS, NOS COMPAGNONS

Attention, un chien a le droit d'aboyer, c'est un comportement normal lié à l'animal. Il est alors attendu une certaine tolérance de la part du voisinage. Mais c'est la nature de l'aboiement du chien qui peut être sanctionné par la loi.

C'est l'article R.1334-31 du Code de la Santé publique qui spécifie les contours des règles concernant notamment les bruits de voisinages. Ainsi, la loi dit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Et cette législation s'applique de jour comme de nuit.

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe à la qualité de l'espace public. Et il n'y a rien de plus désagréable que de voir des déjections canines joncher les trottoirs ou encore plus marcher dans une déjection canine. D'ailleurs, rien ne prouve que cela porte chance.

Le principe fondamental reste le respect mutuel et collectif de son voisinage.

D'autre part, pour rappel, chaque habitant est tenu de désherber devant son habitation et son garage.

ma comm' une

Trimestriel d'informations municipales - Hôtel de Ville // 01 30 35 78 00

Directeur de la publication // Patrice Robin - Directeur de la rédaction // Michel Dumortier

Commission communication // P. Dupé, C. Reytier, D. Becour, M. Dumortier

Conception-réalisation // Agence RDVA // 01 39 90 10 00

Impression // SEUGY OFFSET SERVICES // 01 30 35 45 81

Dépôt légal à parution



SCOLAIRE

DE LA NEIGE, DE LA GLISSE & SURTOUT DE LA JOIE

À la fin de mois de janvier, les élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Villaines ont goûté aux joies de la montagne, dans le Jura. Ils vous livrent ici un récit de leur séjour, plein de joie, de gourmandise et d'inoubliables souvenirs.



Le 31 janvier 2022, les CM1/CM2 sont allés en classe montagne dans le Jura, avec les correspondants des CE2/CM1 de Moisselles. Le centre où nous logions s'appelle « La Roche du Trésor » à Pierrefontaine Les Varans.

« Il y avait 3 bâtiments avec le matériel et les chambres. Il y avait une cantine (self). C'était génial et trop bon. On a adoré les pommes de terre avec une sauce au Mont d'Or.

Nous avons visité une ferme. Les vaches nous léchaient les mains. On a vu aussi des lapins. On a assisté à la traite des vaches. Certains ont essayé de traire les pis des vaches pour avoir du lait.

Le mardi, nous avons fait de la luge et une randonnée pour en savoir plus sur les traces et les empreintes des animaux (faire la différence entre les canidés et des félins comme les lynx).

Nous avons appris à faire du ski de fond. On a appris à s'arrêter en chasse-neige, à tourner. Le jeudi, nous avons fait du ski de fond toute la journée! Nous avons fait une grande promenade de 2 heures jusqu'en Suisse. On a fait entre 4 et 6 km.

Le mercredi, nous sommes allés à la fromagerie. On a vu comment on fai-

sait du comté. On nous a fait goûter du comté doux et du comté fruité. C'est trop bon!!!

Nous avons eu aussi la chance de faire du traîneau à chiens. Les chiens étaient trop mignons. Le traîneau à chiens existe sous plusieurs formes: la cani-rando, le cani-cross... Nous, nous avons fait une balade de 2 heures dans la forêt. Génial!

Le vendredi, nous sommes montés voir l'élevage de chiens huskies. On nous a expliqué les différentes races de chiens. Les chiens étaient super gentils et doux.

L'après-midi, nous sommes partis à la patinoire. On glissait comme des fous.

Trop bien! Le maître est tombé. On patinait à 2 ou à 3 ou avec du matériel pour nous aider.

Tous les soirs, après le repas, on faisait des veillées: jeux de société, loto, casino, chasse au Dahu et au lynx, et boum. Entre toutes les veillées, celle qu'on a le plus adorée c'est la boum. Les adultes étaient déguisés, on a dansé et on a mangé des bonbons. TROP cool!

On a passé un super séjour car on a fait ce qu'on ne pourrait pas faire à Villaines et on a vécu l'expérience de notre vie! »

Ethan. D - classe de CM1

Anna. B, Maël, Mathis - classe de CM2





UNE CHARTE DE LA BIODIVERSITÉ

Cette chartre aide les structures à établir un plan d'actions pour respecter l'environnement. Par exemple, depuis 2019, afin de contribuer à la préservation de l'environnement, le SIARE (Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les Bains) fait évoluer la gestion de ces espaces verts : c'est ce qu'on appelle une « gestion différenciée ». Taverny, Saint-Brice-sous-Forêt, Soisy-sous-Montmorency, Eragny... 280 communes en sont déjà signataires : alors pourquoi pas nous ?

ENVIRONNEMENT

LE FAUCHAGE TARDIF OU RAISONNÉ

Le printemps arrive et avec lui le manège des tondeuses. Mais pas que...

« *Ce n'est pas bien entretenu ! Ce n'est pas joli, il y a des herbes hautes partout...* » Voilà peut-être ce que vous vous dites mais...

Le fauchage tardif est une méthode de gestion des prairies ou des zones herbeuses qui consiste à les faucher deux fois par an, en juillet et à l'automne, ou une seule fois en octobre. L'idée principale est de permettre à la nature de reprendre ses droits dans les emplacements libres, notamment en laissant pousser l'herbe.

Vous l'avez sans doute remarqué : ces dernières années, beaucoup de collectivités laissent pousser l'herbe sur les bas-côtés des routes ou sur certains espaces publics : c'est ce qu'on appelle le fauchage tardif.

Ainsi, le fauchage tardif, ou raisonné, consiste à laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison. Cela crée des zones refuges pour les

petits animaux et les insectes pollinisateurs.

La survie de bien des espèces de plantes est également préservée. Il est effectué à partir de juillet ou mieux encore à la fin de l'été afin de préserver la biodiversité, mise à mal avec les fauchages fréquents et précoces.

En plus d'être reculée dans le temps, la hauteur de cette coupe est réglée à 8-10 cm ce qui permet de maintenir un minimum de couvert végétal. Les tontes rases engendrant de véritables hécatombes pour l'ensemble des animaux.

LES AVANTAGES DU FAUCHAGE TARDIF

Le fauchage raisonné permet :

- aux plantes et aux animaux (coquelicots, boutons d'or, papillons, araignées, chardonnerets et hérissons...) d'accomplir leur cycle biologique ;

- de faciliter l'implantation des plantes fragiles comme les orchidées sauvages ;
- de préserver les niches écologiques ;
- aux insectes butineurs de profiter du nectar des fleurs pour favoriser la pollinisation ;
- aux petits animaux de se réfugier facilement dans les herbes et fleurs non fauchées.

C'est aux communes de définir les zones qui peuvent bénéficier de cette action. Cette diminution du nombre de passages de tracteurs-faucheurs permettra en plus aux communes de réaliser des économies de carburant en réduisant les dépenses d'entretien et limitera l'usure et les pannes de matériels.

Un geste qui fait du bien à la planète puisqu'il réduit aussi le volume des déchets verts et les émissions de gaz à effet de serre !

VILLAINES, VILLE 30 KM/H

La vitesse maximale autorisée pour les véhicules motorisés est passée à 30 km/h dans toutes les rues de Villaines-sous-Bois, à l'exception de la D909. Un changement d'habitudes certes, mais surtout beaucoup d'avantages...

Plus de sécurité

- La distance de freinage est de 13 m à 30 km/h contre le double à 50 km/h.
- Le champ de vision est également plus large, ce qui permet d'anticiper et d'éviter les accidents.

- Pour un piéton, le risque de décès est 9

fois moins important à 30 km/h qu'à 50 km/h et les blessures sont beaucoup plus légères

Un bruit deux fois moins important

- Une réduction de 20 km/h de la vitesse des usagers de la route permet de diviser par deux le bruit (de l'ordre de -3 décibels) aux abords des voies de circulation.



Règlement intérieur du City Stade

Le City Stade permet uniquement la pratique du football, handball, basket-ball, volley-ball et badminton. **TOUTE AUTRE ACTIVITÉ EST INTERDITE.**

Le City Stade est accessible tous les jours :

- l'été (à partir du dernier dimanche de mars) : de 9 h à 22 h,
- l'hiver (à partir du dernier dimanche d'octobre) : de 9 h à 18 h.

Il est interdit de manger ou de consommer de l'alcool sur le site. Des conditions d'ordre et de sécurité sont affichées à l'entrée.

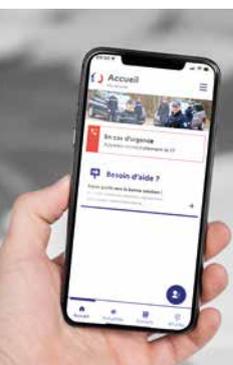
en bref

Des nouveaux panneaux en ville

Des nouveaux panneaux ont récemment été installés dans Villaines :

- panneau numérique angle rues de Belloy / Villiers-le-Sec,
- panneau de commémoration parvis de l'école,
- panneau stop angle rues d'Attainville / de la Vigne,
- panneaux 30 km/h entrées de ville.

Lancement d'une nouvelle application, « Ma Sécurité »



Disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, l'application « Ma Sécurité » permet de vous accompagner vers la solution la plus adaptée à vos besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Un air plus sain pour nos enfants

Dans le contexte sanitaire actuel, des capteurs de CO2 ont été mis en place dans l'école et la cantine. Ils permettent d'indiquer et prévenir lorsque la qualité de l'air est au-dessus des valeurs recommandées et que l'air doit être renouvelé.



À noter

Courant avril, vous recevrez une édition spéciale Budget & Finances de votre magazine municipal.

DES POMMES QUI FINISSENT EN COMPOTE !

Un atelier de cuisine pédagogique a eu lieu à la garderie de l'école de Villaines. Les petites mains ont fait de la compote de pommes. La recette : des pommes, très peu de sucre, un peu d'eau au fond de la casserole, 10 minutes de cuisson et on peut se régaler ! Merci aux encadrants qui ont animé cette activité pour les enfants. Cette expérience est à renouveler sur d'autres thèmes culinaires.



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC « LED » SUR TOUTE LA COMMUNE



Outre la réduction de la consommation d'énergie évoquée dans la précédente édition du magazine, cette technologie LED permet d'obtenir un éclairage plus efficace avec un flux lumineux orienté strictement sur la surface utile et non

plus vers le ciel, les façades voisines ou sur les abords de la chaussée si ce n'est pas utile. La température (couleur) de l'éclairage quant à elle, est plus proche de la lumière du jour. Que des avantages donc !

DITES-LE AVEC DES FLEURS...

Un grand merci à Madame Roland, habitante bénévole de la commune, pour ses actions de fleurissement et d'installation de décorations artisanales dans nos massifs, égayant ainsi le paysage.

N'hésitez pas à la rejoindre et transmettre vos idées en contactant le secrétariat de la mairie.



CENTAURE - « JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL »



DU 9 AU 13 MAI 2022
#SECURITEROUTIEREAUTRAVAIL



Du 9 au 13 mai aura lieu l'édition 2022 des journées de la sécurité routière au travail. Le centre CENTAURE dédié à la sécurité routière ouvre ses portes pour l'occasion.

Centaure

Avec de nombreux partenaires seront présents, tels que la Préfecture du Val d'Oise, les forces de l'ordre, la CRAMIF, Groupama... Et de nombreux ateliers seront proposés aux entreprises face au risque routier professionnel qui demeure le 1^{er} risque mortel d'accident au travail.

Pour clôturer cette semaine, un véhicule simulateur de choc frontal sera présent sur la commune de Viarmes le samedi 14 mai.

Aux fourneaux

GAMBAS « BLACK TIGER » FLAMBÉES À LA SAMBUCA & SON RISOTTO CRÉMEUX

RECETTE DU RESTAURENT IL MAESTRO A ÉCOUEN

Ingrédients pour 10 personnes

Pour 10 personnes :

- 10 Gambas Black Tiger taille 2/4
- 1 kg de risotto
- 2 litres de bouillon de légumes
- 10 corails de Saint Jacques
- 1 litre de crème liquide
- 1 oignon
- 60 g de maïzena
- 100 g de Paprika fumé
- 10 ml de Sambuca
- 50 g de beurre
- Huile d'olive

> ÉTAPE 1

Pour le risotto faire revenir la moitié de l'oignon ciselé ajouter le riz, nacré puis déglacer le riz au bouillon de légumes jusqu'à une cuisson « al dente », débarrasser et laisser tirer à température ambiante.

> ÉTAPE 2

Pour la sauce faire revenir la deuxième partie de l'oignon, ajouter les corails de Saint Jacques et 50 g de paprika, laisser cuire 2 mn puis ajouter le litre de crème, monter à ébullition mixer passer au chinois et coller à la maïzena (délayé préalablement dans un peu d'eau).

> ÉTAPE 3

Pour finir préparer le risotto en le réchauffant avec la sauce au corail et un peu de bouillon de légumes, couper les gambas dans la longueur assaisonner la chair sel/poivre/paprika, chauffer une poêle à feu vif avec un peu d'huile d'olive, snacker les gambas côté chair ajouter la sambuca et faites flamber, une fois flambée ajouter une louche de bouillon de légumes et du beurre, faire réduire jusqu'à une consistance sirupeuse.

> ÉTAPE 4

Dresser le risotto dans une assiette creuse, poser les gambas en forme de cœur et arroser du jus sirupeux qu'il reste dans la poêle, agrémentée d'antipasti ou pas, assaisonner le tout et bon appétit!



NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18
Gendarmerie /police : 17
Samu : 15
Urgence : 112
Mairie : 01 30 35 78 00



École : 01 30 35 72 93
Déchetterie : 01 34 70 05 60
Urgence eaux : 01 34 388 684
Urgence EDF/Gaz : 09 726 750 95
Mail mairie : mairie@villaines-sous-bois.fr / comcom95570@gmail.com



Horaires d'ouverture
de votre mairie :

lundi et vendredi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h - mardi et jeudi : de 14 h à 18 h - mercredi : de 9 h à 13 h

Alcad Clim

by  Blue Pearl Energy

CLIMATISATION

ÉTUDE - INSTALLATION - MAINTENANCE

10 bis rue de la Gare - 95570 Villaines-sous-Bois

Tél.: 01 30 35 53 28 - Fax: 01 30 35 78 39

www.alcadclim.com



Courtoise Motors - Volkswagen Villaines-sous-Bois

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 19h

le samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Service après-vente **01 30 35 98 88** - Commercial **01 30 35 98 99**

rav-villvw@groupjb.com



Service



SEAT
SERVICE



ŠKODA
Service



SUZUKI



Véhicules
Utilitaires